



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

techniciens de laboratoire

Question écrite n° 46083

Texte de la question

M. Arnaud Robinet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des techniciens de laboratoire. Dans l'état actuel des choses, les infirmières, recrutées à bac + 3, et les techniciens de laboratoire, recrutés à partir de bac + 2, mais souvent titulaires d'un bac + 3, voire d'un master, sont des fonctionnaires de catégorie B. Compte tenu de l'intégration prochaine des infirmières dans la catégorie A de la fonction publique, il lui demande s'il est prévu que les techniciens de laboratoire titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur à un bac + 3 intègrent eux aussi la catégorie A de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46083

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3225

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)